

REGLEMENT DU JEU

Une paire de chaussures Marc Thiercelin pour l'été

ARTICLE 1

La Société VIA CORDA, SARL au capital de 50000 Euros, dont le siège social est situé à St Sauveur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numero 442 369 294, organise du 15 fevrier 2006 au 20 décembre 2007.

-sur le site internet :
<http://www.viacorda.com> et

-sur les stands Viacorda lors du Tour de France à la Voile, de La Solitaire du Figaro, de la route du Rhum et du salon nautique de Paris

UN JEU INTITULE :
JEU CHAUSSURES VIA CORDA

ARTICLE 2

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France Métropolitaine souhaitant y participer à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des sociétés ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de l'opération, ainsi qu'aux membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, il y a deux solutions :

- en se connectant sur le site internet: <http://www.viacorda.com> à condition de remplir le formulaire de participation et de valider pour participer à un tirage au sort en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, adresse e-mail, n° tél).

- en se rendant sur les stands Via Corda lors du Tour de France à La Voile ,de La Solitaire du Figaro, de La Route du Rhum et du Salon Nautique de Paris

Tout bulletin incomplètement rempli ou qui n'aura pas été validé électroniquement par le participant si participation sur le site sera considéré comme nul.

La participation au jeu doit être loyale.
Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ou de remplir plusieurs bulletins de jeu.

ARTICLE 4

Un tirage au sort sera effectué le 20 de chaque mois à partir de mars 2006 jusqu'au 20 décembre 2007 chez Via Corda à St Sauveur d'Aunis et désignera plusieurs gagnants à chaque tirage parmi l'ensemble des formulaires enregistrés. Lors des tirages, les bulletins gagnants ne participeront pas aux tirages suivants. Les prénoms et villes des gagnants seront mis en ligne sur le site.

ARTICLE 5

LOTS mis en jeu à chaque tirage :

1er prix : 1 paire de chaussure RACING LACET MARINE griffée « Marc Thiercelin »

2ème prix : 1 paire de chaussure modèle VAL SABLE griffée « Marc Thiercelin »

3ème prix : 1 paire de chaussures modèle PAMPLUNE MARINE griffée « Marc Thiercelin »

4ème prix et 5^{ème} Prix : 1 Tee-shirt bordeaux « MT STORMBIRD »

Valeur commerciale du modèle VAL et RACING : 99 €

Valeur commerciale du modèle PAMPLUNE : 80€

Valeur commerciale des Tee-shirt : 15€

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution des lots offerts qui ne seront ni repris, ni échangés.

Chaque gagnant sera avisé par email ou par courrier de son lot dans un délai de 10 jours à compter du tirage au sort.

Les dotations sont limitées à une seule par personne.

Les lots qui n'auraient pu être attribués ou distribués feront l'objet avant le 30 janvier 2008 d'un nouveau tirage au sort, parmi les participants n'ayant pas gagné lors du précédent tirage au sort.

ARTICLE 6

La Société organisatrice se réserve, en cas de force majeure le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou bien d'annuler le jeu, sa responsabilité ne saurait cependant être engagée de ce fait.

Il est cependant précisé que toutes modifications éventuelles feront l'objet dans la mesure du possible d'informations préalables.

ARTICLE 7

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom, adresse ou image sans que cette faculté puisse être source d'une obligation à l'égard de l'organisateur.

Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à la société organisatrice en envoyant un courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'adresse du jeu.

ARTICLE 8

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les

incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 9

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP GOULARD JEAN-PIERRE LIDON JEAN-CLAUDE BRISSARD STEPHANE huissiers de justice associés, 3 rue St côme, 17000 La Rochelle .

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation des membres de la Société organisatrice puis. en dernier ressort, à l'Huissier de Justice, qui tranchera souverainement, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement et toute question non tranchée par ce règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu sur simple demande en écrivant à : Société VIA CORDA, Jeu concours Eté VIA CORDA-ZA DES BEAUX VALLONS-17540 ST SAUVEUR et sera également disponible sur son site : <http://www.viacorda.com>

ARTICLE 10

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont indispensables à la participation au jeu et sont utilisées par VIA CORDA, ou par ses prestataires, pour la gestion de leur compte client et, le cas échéant, pour toute opération commerciale réalisée par VIA CORDA.

VIA CORDA se réserve par ailleurs le droit, sous réserve de leur consentement explicite ou, à défaut, sauf avis contraire du participant au Jeu, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78 (article 17), modifiée par la loi du 06 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission à des tiers auprès de la Société VIA CORDA, ZA DES BEAUX VALLONS-17540 ST SAUVEUR en joignant une photocopie de sa carte d'identité.

ARTICLE 11

Le présent jeu est soumis à la loi française.